

Le 07 septembre, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 07 SEPTEMBRE 2022, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et les Conseillères Lorraine Rochon et Chantal Soucy et les Conseillers John Abraham, Gerald Teske et Roland Barnabé.

Charles Meunier, absence motivée

IL EST,

PROPOSÉ par Roland Barnabé,

APPUYÉ par John Abraham;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général par intérim, Paul St-Louis, l'assemblée est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 AOÛT, 2022
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET PERMIS
7. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-012 (BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE ET RÉCRÉATIF)
8. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TARIF DE LA VENTE DES BACS DE RECYCLAGE
9. RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 580, CHEMIN DU LAC-AUX-BROCHETS
10. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE MANDAT À LA FQM POUR LA RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE
11. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SSI-2021-001 POUR ADOPTER UN RÈGLEMENT UNIFORMISÉ EN PRÉVENTION D'INCENDIE
12. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 2022-01-01 POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE MULGRAVE-ET-DERRY – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

13. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 2022-01-02 POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX EMPLOYÉES MUNICIPALES DE MULGRAVE-ET-DERRY – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

14. RAPPORTS DES COMITÉS

14.1 Travaux publics

14.2 Sécurité publique

14.3 Environnement

14.4 Loisir, culture et communications

15. VARIA

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-121

IL EST PROPOSÉ par Lorraine Rochon **APPUYÉ** par Gerald Teske et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, celui-ci, demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AOÛT 2022

2022-09-122

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 août 2022 ;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par John Abraham, **APPUYÉ** par Roland Barnabé et résolu, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. APPROBATION DES COMPTES

2022-09-123

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer ;

IL EST PROPOSÉ par Lorraine Rochon, **APPUYÉ** par Gerald Teske et résolu d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leur paiement.

00008-6646	Claude Philippe – loyer : août 2022	2 010,00
00299-6967	Municipalité de L'Ange-Gardien– crédit + forfait incendie	20 944,58
00300-6968	Emile Charette & Fils Ltée – asphalte froide	109,00
00301-6969	Serv. Sanitaires Richard Lanthier – ordures et recyclage	9 226,94
00302-6970	Mun. Reg. Comté de Papineau – quote-part : 3/3	26 588,26
00303-6971	Bell Canada – chapelle (biblio) / bureau / internet	589,46
00304-6972	Waste Management – 0020035-0732-0 : 16 au 31 juillet	580,79
00305-6973	Direction de la gestion Fonds MERN - mutations	15,00
00306-6974	Épursol – vidange : 32 Deschênes et 40 Deschênes	503,60
00307-6975	Microrama Informatique Inc. – back-up : août 2022	68,93
00308-6976	Stanley Sécurité – système d'alarme : bureau (3 mois)	107,47
00309-6978	French Excavation & Transport Ltée – tree removal	163,84
00310-6979	Imprimerie Papineauville Inc. – photocopieur : copies	125,65
00311-6980	Waste Management – 0020137-0732-4 : 1 au 15 août	588,53
00312-6981	Hydro Québec - bureau	221,85
00313-6982	Gazifère Inc. – bureau : 19 juillet au 18 août 2022	19,70
00314-6983	DHC Avocats – #186020/281/527 : dossiers divers	1 091,71
00315-6984	Épursol – vidange : 33 Roméo/1124 Derry/24 Demi-Lune	755,40
00316-6985	Jean Perreault – km + repas : 3 août (consultation)	89,73
00317-6986	Paul St-Louis – honoraires : 4 au 29 juillet 2022	2 275,90
00318-6987	Bélanger Renée – honoraires : 2-29 juillet + dépenses	1 440,62
00319-6988	Municipalité Mulgrave-et-Derry–balance marge de crédit	100 000,00
00320-6989	GML Inc. – ponceaux : chemin Inlet et chemin de la Mine	8 858,57
00321-6990	Receveur Général du Canada – remises de l'employeur	2 576,27
00322-6991	Ministre du Revenu du Québec – remises de l'employeur	6 862,84
00323-6992	Hydro-Québec - garage	95,48
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		\$ 185 910,12

Total des chèques émis pour le service de paye pour la période du :
01 août au 31 août 2022 **\$ 17 075,74**
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE ET PERMIS

CORRESPONDANCE :

Dépôt de la lettre du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec, 26 août, 2022 : Parc Industriel régional de la MRC de Papineau.

PERMIS :

Abattage d'arbre	2	
Agrandissement	2	
Bâtiment Accessoire	4	
Rénovation	2	
Construction	2	
Démolition	2	
Captage d'eaux souterraines	2	
Installation septique	4	
Lotissement	1	
Quai	<u>0</u>	
Total	21	(23 juillet au 31 août 2022)

**7. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-04 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-012 (BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE
ET RÉCRÉATIF)**

2022-09-124

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un règlement de zonage portant le n° 2017-012, lequel est entré en vigueur le 23 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut procéder à la modification de son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de modification du règlement de zonage a l'effet d'autoriser dans les projets résidentiels des bâtiments utilisés à des fins communautaires et récréatives ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à cet effet;

ATTENDU que ce Conseil est d'opinion qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser des bâtiments de nature communautaire et récréative dans les secteurs à vocation résidentielle et ce, selon certaines conditions ;

ATTENDU l'adoption d'un premier projet de règlement à cet effet, le 6 juillet, 2022;

ATTENDU l'adoption d'un second projet de règlement le 3 août, 2022;

ATTENDU qu'un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été donné le 9 août, 2022;

ATTENDU que le projet de règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque qu'aucune demande n'a été déposée dans le délai requis;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Chantal Soucy,
APPUYÉ par John Abraham;

QUE le règlement no. 2022-04 modifiant le règlement de zonage no. 2017-012 et intitulé : **RÈGLEMENT NO. 2022-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2017-012 (Bâtiment communautaire/récréatif)**, soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TARIF DE LA VENTE DES BACS DE RECYCLAGE

2022-09-125

ATTENDU que le coût d'achat des bacs de recyclage a considérablement augmenter au fil des années;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de réviser le tarif chargé aux citoyens pour la fourniture d'un bac de recyclage;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Roland Barnabé,
APPUYÉ par Gerald Teske;

ET RÉSOLU que ce Conseil établit le tarif pour la fourniture d'un bac de recyclage à 110\$ par unité, livraison incluse et ce, à compter de l'adoption de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 580,
CHEMIN DU LAC-AUX-BROCHETS

2022-09-126

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure par les co-propriétaires du 580, chemin du Lac-aux-Brochets, le 10 août, 2022;

ATTENDU l'analyse de la demande par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue le 24 août, 2022, lequel recommande le refus d'accorder la dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation favorable du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Chantal Soucy,
APPUYÉ par John Abraham;

QUE le Conseil municipal accorde aux co-propriétaires du lot 5 079 762 une dérogation mineure ayant pour l'objet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment résidentiel à une distance de 14,13m de la ligne des hautes eaux (LHE).

Le Vote est demandé par le conseiller Roland Barnabé.

Résultat du vote : 4 pour, 1 contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

10. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE MANDAT À LA FQM POUR LA
RÉVISION DE LA STRUCTURE SALARIALE

2022-09-127

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 205 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant;

IL EST,
PROPOSÉ par Lorraine Rochon,
APPUYÉ par Gerald Teske;

QUE la Municipalité de Mulgrave-et-Derry mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SSI-2021-001 POUR
ADOPTER UN RÈGLEMENT UNIFORMISÉ EN PRÉVENTION D'INCENDIE**

2022-09-128

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 06 juillet, 2022;

ATTENDU QUE le directeur général mentionne que le but du présent règlement est pour simplifier la tâche aux agents de la paix afin de faire respecter ledit règlement pour l'ensemble des municipalités de la MRC Papineau;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au caucus du 06 juillet, 2022, et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Chantal Soucy,
APPUYÉ par Gerald Teske;

QUE le règlement uniformisé no. SSI-2021-001 concernant la prévention d'incendie, soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 2022-01-01 POUR ÉDICTER
LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MULGRAVE-ET-DERRY – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN
MATIÈRE MUNICIPALE**

2022-09-129

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal doit, dans l'année qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et diverses dispositions législatives (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la municipalité.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné.

IL EST,

PROPOSÉ par John Abraham,

APPUYÉ par Lorraine Rochon;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry adopte son nouveau règlement numéro 2022-01-01 et celui-ci abroge le numéro 02-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT 2022-01-02 POUR
ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX EMPLOYÉES MUNICIPAUX
DE MULGRAVE-ET-DERRY – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN
MATIÈRE MUNICIPALE**

2022-09-130

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal doit, dans l'année qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et diverses dispositions législatives (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la municipalité.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné.

IL EST,

PROPOSÉ par Lorraine Rochon,

APPUYÉ par Chantal Soucy;

QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry adopte son nouveau règlement numéro 2022-01-02 et celui-ci abroge le numéro 04-2016 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORTS DES COMITÉS

14.1 Travaux publics

14.2 Sécurité publique

14.3 Environnement

14.4 Loisir, culture et communications

15. VARIA

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-09-131

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Gerald Teske, **APPUYÉ** par Chantal Soucy **QUE** la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur général par intérim
Et Greffier-trésorier